



MAIRIE DE NANTERRE

Direction de l'Infrastructure

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 21 DEC. 2023

et publication ou notification le : 22 DEC. 2023

DEC2023-217

DECISION DU MAIRE

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et la société d'exploitation de l'Arena

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-165 du 19 octobre 2023 donnant au Maire pour toute la durée de son mandat, délégation dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention,

Considérant l'organisation du Nanterre show dans l'enceinte de Paris la Défense Arena et de la nécessité de conclure une convention à cet effet,

DECIDE

Article unique : d'approuver et de signer la convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et la société d'exploitation de l'Arena.

Nanterre, le 20 DEC. 2023



Le Maire de Nanterre

Raphael ADAM